

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2015

A une séance ordinaire tenue le 19 mai 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Diane Dufour-Flynn Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Monsieur le conseiller	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 249-05-2015
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé avec l'ajout du point 14.6 remise d'une subvention Festival des Arts de Saint-Sauveur:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation des procès-verbaux des assemblées des 8 et 20 avril 2015**
- 4- **Règlements**
 - 4.1- ***(Règlement 419-2015)*** Consultation: Projet de règlement de démolition
 - 4.2- ***(Règlement 222-AE-04-2015)*** Consultation projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone H 236 au détriment de la zone H 239

- 4.3- (**Règlement 222-AF-04-2015**) Consultation projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour ajouter l'usage C 8 dans toute zone autre que résidentielle
- 4.4- (**Règlement 222-AG-04-2015**) Consultation projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour ajouter la notion de lieu de culte en usage distinct
- 4.5- (**Règlement 225-D-04-2015**) Consultation projet d'amendement au règlement de PIIA 225-2008 pour ajouter la notion d'aménagement paysager dans le centre-ville
- 4.6- (**Règlement 258-G-04-2015**) Consultation projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme
- 4.7- (**Règlement 222-AH-04-2015**) Consultation projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour ajouter l'usage C 6d dans la zone CP 251
- 4.8- (**Règlement 225-E-04-2015**) Consultation projet d'amendement au règlement de PIIA 225-2008 pour ajouter la zone CVG 405
- 4.9- (**Règlement 222-AJ-04-2015**) Consultation projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour créer la zone HV 132 au détriment de la zone H 204
- 4.10- (**Règlement 258-H-04-2015**) Consultation projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme
- 4.11- (**Règlement 225-F-04-2015**) Consultation projet d'amendement au règlement de PIIA 225-2008
- 4.12- (**Règlement 222-AK-04-2015**) Consultation projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008
- 4.13- Adoption règlement délégation de compétence (*Règlement 420-2015*)
- 4.14- Avis de motion : Règlement concernant la tarification d'un bien ou d'un service (*Règlement 421-2015*)
- 4.15- Avis de motion : règlement concernant la circulation des véhicules lourds dans certaines rues de la Ville (*Règlement 414-2015*)
- 4.16- Avis de motion : règlement concernant la tarification des compteurs d'eau (*Règlement 89-A-2015*)
- 4.17- Avis de motion : projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (*Règlement 258-J-05-2015*)
- 4.18- Adoption : projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (*Règlement 258-J-05-2015*)
- 4.19- Avis de motion : projet d'amendement au règlement de zonage pour ajouter l'usage c2 à la zone CVG 221 (*Règlement 222-AL-05-2015*)
- 4.20- Adoption : projet d'amendement au règlement de zonage pour ajouter l'usage c2 à la zone CVG 221 (*Règlement 222-AL-05-2015*)

- 4.21- Avis de motion : projet d'amendement au règlement de PIIA pour abroger le chapitre 9 sur les démolitions (*Règlement 225-G-05-2015*)
- 4.22- Adoption : projet d'amendement au règlement de PIIA pour abroger le chapitre 9 sur les démolitions (*Règlement 225-G-05-2015*)
- 4.23- Avis de motion : projet d'amendement au règlement de zonage pour autoriser des toitures en polycarbonate (*Règlement 222-AM-05-2015*)
- 4.24- Adoption : projet d'amendement au règlement de zonage pour autoriser des toitures en polycarbonate (*Règlement 222-AM-05-2015*)
- 4.25- Avis de motion : projet d'amendement au règlement de zonage pour autoriser des pavillons de bain (*Règlement 222-AN-05-2015*)
- 4.26- Adoption : projet d'amendement au règlement de zonage pour autoriser des pavillons de bain (*Règlement 222-AN-05-2015*)
- 4.27- Avis de motion : Règlement concernant le remboursement de diverses dépenses (*Règlement 422-2015*)
- 4.28- Avis de motion : Règlement interdisant de fumer sur le site des jeux d'eau (*Règlement SQ-05-C-2015*)

5- Soumissions

- 5.1- Résultat des soumissions : Mandat ingénieurs construction et réfection de trottoirs
- 5.2- Résultat des soumissions : bras d'arrosage sur attache 3 points pour tracteur Holder c270
- 5.3- Résultat des soumissions : Fourniture d'asphalte
- 5.4- Résultat des soumissions : Pierre hiver 2015-2016
- 5.5- Résultat des soumissions : construction du parc de planche à roulettes
- 5.6- Résultat des soumissions : Équipement pour ensemencement hydraulique et remorque
- 5.7- Résultat des soumissions : agents de sécurité été 2015

6- Administration et Finances

- 6.1- Dépôt du certificat du greffier concernant la tenue le 13 mai 2015 règlement 418-2015 «Travaux de réfection du chemin du Lac Millette»
- 6.2- Cession d'une partie du lot 260-10 résidu chemin de la Poutrelle
- 6.3- Subvention Société d'Histoire pour divers assistance
- 6.4- Demande Chambre de Commerce pour la fermeture de rues

6.5- Reddition semestriel 2015-01 (dépôt) Tel que prescrit par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose au conseil municipal deux états comparatifs portant sur les revenus et dépenses de la municipalité

6.6- Politique d'approvisionnement en biens et services

6.7- Aide financière Chambre de Commerce volet spectacles été 2015

6.8- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

7- **Sécurité publique**

7.1- Vente par soumission d'un camion autopompe citerne

7.2- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 30 avril 2015

8- **Travaux publics et génie**

9- **Environnement**

10- **Urbanisme** (10.1 à 10.14 : *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 4 mai 2015*)

10.1- 421-423, rue Principale : « Sudinvest inc. » Agrandissement, plans 2015-042

10.2- 70, avenue Hochar : Rénovation, plans 2015-043

10.3- 328, rue Principale : Rénovation, plans 2015-044

10.4- 222 C, rue Principale : « Gâtés pourris » Enseigne à plat, plans 2015-045

10.5- 194, rue Principale : « Bar 1840 » Enseigne suspendue, plans 2015-046

10.6- 17, avenue Lafleur Sud : « Bibi et Cie » Enseigne en projection, plans 2015-047

10.7- 17, avenue Lafleur Sud : « Clinique Pure médico esthétique » Enseigne en projection, plans 2015-048

10.8- 180 B, chemin du Lac-Millette : « Carter's et Oshkosh B'gosh » Enseigne à plat, plans 2015-049

10.9- 25, avenue de la Gare : « Moose Hogg » Enseigne en projection, plans 2015-050

10.10- 434, rue Principale : « Le P'tit Bar » Enseigne communautaire, plans 2015-051

10.11- 191 A, rue Principale : « Construction Garon » Enseigne communautaire, plans 2015-052

10.12- 8, avenue Lafleur Nord : « Vert la source » Enseigne sur poteaux, plans 2015-053

10.13- Dérogation mineure : *Accord de principe* 376, chemin Birchwood

10.14- Dérogation mineure : 111, chemin de l'Harmonie

10.15- Dérogation mineure 205, rue Principale : « Fabrique Saint-Sauveur » (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)

10.16- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 30 avril 2015

11- Vie Communautaire

11.1- Autorisation pour l'achat d'un module de jeu pour le parc-école de la Vallée

12- Ressources Humaines

12.1- Engagement employé temporaire pour remplacement

12.2- Engagement peintre-débosselleur temporaire service des travaux publics et génie

12.3- Modification à la classification de l'employé 30072

12.4- Engagement personnel d'animation été 2015

13- Correspondance

13.1- Souper 40^{ème} anniversaire du Club Optimiste le 6 juin 2015

13.2- Bourse d'études aux élèves de l'école Augustin-Norbert-Morin

13.3- Tournoi de golf Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur (25 août)

13.4- Tournoi de golf Société canadienne de la sclérose en plaques (19 août)

13.5- Demande au Gouvernement du Québec : révision de la *Loi sur le Tabac*

13.6- Congrès 2015 de la FQM du 24 au 26 septembre Centre des Congrès de Québec

14- Points nouveaux

14.1- Autorisation pour la signature d'une entente pour le demi-marathon

14.2- Autorisation pour la présentation d'un projet dans le cadre du programme d'infrastructure MADA

14.3- Vente appareils respiratoires et des cylindres du service des incendies

14.4- Vente d'excédent de cylindres d'air et kit de remplissage pour cascade

14.5- Politique culturelle

14.6- Remise d'une subvention Festival des Arts de Saint-Sauveur

15- **Période de question du public (L.C.V. 322)**

16- **Levée de l'assemblée**

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 250-05-2015 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL** **SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2015 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 251-05-2015 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL** **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2015 est approuvé tel que déposé.

COMMENTAIRE 252-05-2015 **CONSULTATION: PROJET DE RÈGLEMENT** **DE DÉMOLITION (RÈGLEMENT 419-2015)**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 419-2015 intitulé « Projet de règlement de démolition ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 253-05-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 POUR AGRANDIR
LA ZONE H 236 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE H 239
(RÈGLEMENT 222-AE-04-2015)

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AE-04-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement de zonage 222-2008 ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 254-05-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 POUR AJOUTER
L'USAGE C 8 DANS TOUTE ZONE AUTRE QUE RÉSIDENIELLE
(RÈGLEMENT 222-AF-04-2015)

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AF-04-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement de zonage 222-2008 ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 255-05-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 POUR AJOUTER
LA NOTION DE LIEU DE CULTE EN USAGE DISTINCT
(RÈGLEMENT 222-AG-04-2015)

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AG-04-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement de zonage 222-2008 ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 256-05-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE PIIA 225-2008 POUR AJOUTER
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE CENTRE-VILLE
(RÈGLEMENT 225-D-04-2015)

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 225-D-04-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement de PIIA 222-2008 ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 257-05-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME 258-2009
(RÈGLEMENT 258-G-04-2015)

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 258-G-04-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 258-05-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
POUR AJOUTER L'USAGE C 6D DANS LA ZONE CP 251
(RÈGLEMENT 222-AH-04-2015)

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AH-04-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement de zonage 222-2008 ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 259-05-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE PIIA 225-2008
POUR AJOUTER LA ZONE CVG 405
(RÈGLEMENT 225-E-04-2015)

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 225-E-04-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement de PIIA 225-2008 ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 260-05-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
POUR CRÉER LA ZONE H 132 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE H 204
(RÈGLEMENT 222-AJ-04-2015)

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AJ-04-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement de zonage 222-2008 ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 261-05-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME (RÈGLEMENT 258-H-04-2015)

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 258-H-04-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 262-05-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE PIIA 225-2008
(RÈGLEMENT 225-F-04-2015)

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 225-F-04-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement de PIIA 225-2008 ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 263-05-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
(RÈGLEMENT 222-AK-04-2015)

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AK-04-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement de zonage 222-2008 ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 264-05-2015
ADOPTION RÈGLEMENT DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE
(RÈGLEMENT 420-2015)

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 mars 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 mars 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 420-2015 décrétant la délégation de compétence est adopté.

AVIS DE MOTION 265-05-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 421-2015
CONCERNANT LA TARIFICATION
D'UN BIEN OU D'UN SERVICE

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 421-2015 concernant la tarification d'un bien ou d'un service. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 266-05-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 414-2015
CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS
DANS CERTAINES RUES DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 414-2015 concernant la circulation des véhicules lourds dans certaines rues de la Ville. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 267-05-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 89-A-2015
CONCERNANT LA TARIFICATION DES COMPTEURS D'EAU

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 89-A-2015 concernant la tarification des compteurs d'eau. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 268-05-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 258-J-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION 258-2009

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 258-J-04-2015 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009. Monsieur le conseiller Luc Leblanc également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 269-05-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 258-J-04-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION 258-2009

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 258-J-04-2015 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 est adopté

AVIS DE MOTION 270-05-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-AL-05-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il/elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-AL-05-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008. Monsieur le conseiller Luc Leblanc également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 271-05-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AL-05-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-AL-05-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 est adopté.

AVIS DE MOTION 272-05-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 225-G-05-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PIIA 225-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il/elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 225-G-05-2015 amendant le règlement de PIIA 225-2008. Monsieur le conseiller Luc Leblanc également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 273-05-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 225-G-05-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PIIA 225-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 225-G-05-2015 amendant le règlement de PIIA 225-2008 est adopté.

AVIS DE MOTION 274-05-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-AM-05-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-AM-05-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008. Monsieur le conseiller Luc Leblanc également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 275-05-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AM-05-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-AM-05-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 est adopté.

AVIS DE MOTION 276-05-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-AN-05-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-AN-05-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008. Monsieur le conseiller Luc Leblanc également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 277-05-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AN-05-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-AN-05-2015 amendant le règlement de zonage 222-2008 est adopté.

AVIS DE MOTION 278-05-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 422-2015
CONCERNANT LE REMBOURSEMENT
DE DIVERSES DÉPENSES

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 422-2015 concernant le remboursement de diverses dépenses. Monsieur le conseiller Normand Leroux également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 279-05-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-05-C-2015
INTERDISANT DE FUMER SUR LE SITE DES JEUX D'EAU

Madame la conseillère Julie Gratton donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-05-C-2015 interdisant de fumer sur le site des jeux d'eau. Madame la conseillère Julie Gratton également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 280-05-2015
RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES:
BUREAU DE PROFESSIONNELS :
INGÉNIEURS CONSTRUCTION
ET RÉFECTION DE TROTTOIRS

ATTENDU : L'ouverture des soumissions, en référence au mandat de services professionnels pour des travaux de construction et de réfection de trottoirs en date du 12 mai 2015;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu sept (7) soumissions;

ATTENDU : Que cet appel d'offres est assujéti au système de pondération à deux enveloppes conformément aux dispositions de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* incluant l'obligation de former un comité de sélection;

ATTENDU : La recommandation du comité de sélection;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt 415-2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le mandat de services de professionnels pour des travaux de construction et de réfection de trottoirs est accordé à Equiluqs Ingénierie le soumissionnaire ayant le pointage final le plus élevé et pour un montant total de 12 400 \$ (taxes incluses).

RÉSOLUTION 281-05-2015
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
BRAS D'ARROSAGE SUR ATTACHE 3 POINTS
POUR TRACTEUR HOLDER C270

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 27 avril 2015 à 11 h 00 pour l'acquisition d'un bras d'arrosage sur attache 3 points pour tracteur Holder c270;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Équipements JKL inc	19 585,99 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 28 avril 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de roulement la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 19 585,99 \$ incluant les taxes, présentée par Équipements JKL inc pour l'acquisition d'un bras d'arrosage sur attache 3 points pour tracteur Holder C270 est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 282-05-2015
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
FOURNITURE D'ASPHALTE

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 11 mai 2015 à 14 h 00 pour la fourniture d'asphalte;

ATTENDU : Que Mesdames Joanne Richard et Lise Ledoux agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu trois (3) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Asphalte Sainte-Agathe	44 909,24 \$
PM Fabrication inc	46 909,80 \$
Asphaltec	46 909,80 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 11 mai 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2015 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 44 909,24 \$ incluant les taxes, présentée par Asphalte Sainte-Agathe pour la fourniture d'asphalte est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 283-05-2015
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
PIERRE HIVER 2015-2016

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 11 mai 2015 à 10 h 00 pour la fourniture de pierre hiver 2015-2016;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu trois (3) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Lafarge Canada inc	112 790,48 \$
Carrières Uni-Jac inc	143 143,18 \$
Sables L.G.	150 387,30 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 11 mai 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2015 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 112 790,48 \$ incluant les taxes, présentée par Lafarge Canada inc pour la fourniture de pierre hiver 2015-2016 est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 284-05-2015
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
PARC DE PLANCHE À ROULETTES

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 17 avril 2015 à 11 h 00 pour la construction d'un parc de planche à roulettes;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu cinq (5) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
L'Archevêque et Rivest Ltée	127 000,01 \$
Piscines Soucy inc	134 204,57 \$
Environnement Routier NRJ inc	137 165,18 \$
Pavatech	138 889,80 \$
Construction Monco inc	147 348,05 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur général en date du 12 mai 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent de la contribution d'un groupe de citoyens de l'ordre de 40 000 \$ et du fonds de parc de la Ville de Saint-Sauveur pour le solde;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 127 000,01 \$ incluant les taxes, présentée par L'Archevêque et Rivest Ltée pour la construction d'un parc de planche à roulettes est acceptée et que la directrice du service de la vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 285-05-2015
ÉQUIPEMENT POUR ENSEMENCEMENT

HYDRAULIQUE ET REMORQUE

ATTENDU : Les demandes de soumissions effectuées par le directeur adjoint au service des travaux publics et génie auprès de deux (2) firmes pour l'acquisition d'un équipement pour ensemencement hydraulique et remorque usagés;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 1er mai 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de roulement de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 15 000 \$ excluant les taxes, présentée par E2HS inc pour l'acquisition d'un équipement pour ensemencement hydraulique et remorque usagés est acceptée et que le directeur du service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 286-05-2015 **RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES:** **AGENTS DE SÉCURITÉ**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions, en référence au mandat de services professionnels pour des agents de sécurité en date du 15 mai 2015;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu quatre (4) soumissions;

ATTENDU : Que cet appel d'offres est assujéti au système de pondération à deux enveloppes conformément aux dispositions de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* incluant l'obligation de former un comité de sélection;

ATTENDU : La recommandation du comité de sélection;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2015 de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le mandat de services de professionnels des services d'agents de sécurité est accordé à Garda World le soumissionnaire ayant le pointage final le plus élevé et pour un montant total de 33 325,50 \$ (taxes incluses) et que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

COMMENTAIRE 287-05-2015 **CERTIFICAT DU GREFFIER** **RÈGLEMENT 418-2015**

Dépôt du certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement tenue le 13 MAI 2015 pour le règlement 418-2015 pour des travaux de

réfection du chemin du Lac Millette et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 1 773 682 \$.

Le nombre de signature de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 500.

Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Conséquemment le règlement 418-2015 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

RÉSOLUTION 288-05-2015
CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 260-10
RÉSIDU CHEMIN DE LA POUTRELLE

ATTENDU L'offre du propriétaire du lot 260-4 d'acquérir de la Ville de Saint-Sauveur une partie du lot 260-10 d'une superficie de 80,3 mètres carrés situé à l'extrémité de la rue de la Poutrelle;

ATTENDU L'offre du propriétaire du lot 260-13 d'acquérir de la Ville de Saint-Sauveur une autre partie du lot 260-10 d'une superficie de 131,7 mètres carrés situé à l'extrémité de la rue de la Poutrelle;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires aux fins de la vente par la Ville de Saint-Sauveur d'une partie du lot 260-10 au propriétaire du lot 260-4 pour la somme nominale de 1,00 \$ et d'une autre partie du lot 260-10 au propriétaire du lot 260-13 pour la somme nominale de 1,00 \$, tous les frais engendrés par les présentes transactions seront à la charge des acheteurs en conformité avec les descriptions techniques préparées par Richard Barry arpenteur-géomètre datées du 6 mai 2015 sous ses minutes 6371 et 6372.

RÉSOLUTION 289-05-2015
SUBVENTION SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

ATTENDU L'assistance apportée par la Société d'Histoire et de Généalogie des Pays d'en Haut dans différents projets dont la préparation du calendrier 2016;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unaniment résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur remette à la Société une subvention de l'ordre de 500 \$ à titre de compensation pour les services rendus.

RÉSOLUTION 290-05-2015
DEMANDE CHAMBRE DE COMMERCE
POUR LA FERMETURE DE RUES

ATTENDU La demande de la Chambre de Commerce en date du 28 avril 2015 concernant la fermeture de certaines rues pour des activités au cours de l'été et de l'automne 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur autorise les fermetures de rues suivantes :

Fermeture complète de la rue Filion :

- Auténtica Fiesta Cubana du 4 au 7 septembre;
- Exposition de voitures anciennes le 13 septembre;
- Weekend country et les Saintes-Saveurs du 10 au 12 octobre;

Fermeture partielle de la rue Filion à sens unique direction Nord :

- Exposition Saint-Sauv'Art du 3 au 5 juillet;
- Exposition L'en verre du décor 11 et 12 juillet;
- Foire du livre usagé du 24 au 26 juillet;
- Exposition Tryptique éphémère du 14 au 16 août;
- Exposition Les Sculpturales les 29 et 30 août;
- L'Olympe compétition de danse urbaine le 27 juin;

Fermeture de la rue Principale en direction ouest :

- Vente trottoir des commerçants les 6 et 7 juin.

COMMENTAIRE 291-05-2015
REDDITION SEMESTRIELLE 2015-01 (DÉPÔT)

Tel que prescrit par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose au conseil municipal deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité.

RÉSOLUTION 292-05-2015
POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT
EN BIENS ET SERVICES

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur adopte la politique d'approvisionnement en biens et services ADM 22 et annule la politique ADM 18.

RÉSOLUTION 293-05-2015
AIDE FINANCIÈRE CHAMBRE DE COMMERCE
VOLET SPECTACLES ÉTÉ 2015

ATTENDU La participation de la Ville de Saint-Sauveur via la Chambre de Commerce aux activités dans le parc Georges-Filion à l'été 2015;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 7 mai 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à remettre à la Chambre de Commerce de Saint-Sauveur une subvention de 36 700 \$ à titre de contribution de la Ville dans le cadre de la programmation de spectacles été 2015.

RÉSOLUTION 294-05-2015
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 14 mai 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 39594 à 39857) pour la période du 16 avril au 13 mai 2015 au montant de 753 412,06 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 295-05-2015
VENTE PAR SOUMISSION
CAMION AUTOPOMPE CITERNE

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur désire se départir par soumission d'un camion autopompe 1995 de son service des incendies suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule;

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 12 mai 2015 à 11 h 00;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Gérald Plante agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu deux (2) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Municipalité de St-Adolphe-D'Howard	18 000 \$
Les services Ingenex inc	5 200 \$

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unaniment résolu;

QUE : La plus haute soumission conforme, au montant 18 000 \$, présentée par la Municipalité de St-Adolphe-D'Howard pour la vente d'un camion autopompe 1995 est acceptée et que le directeur du service des incendies soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

COMMENTAIRE 296-05-2015
STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

Les statistiques des interventions par le service des incendies en avril 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 33 interventions durant le mois dont, entre autre, 8 entraides, 1 senteur de

fumée apparente, 4 fausses alarmes, 2 inondations, 3 feux à ciel ouvert
herbe, 1 feu de véhicule et 2 systèmes d'alarme en opération.

RÉSOLUTION 297-05-2015
421-423, RUE PRINCIPALE : « SUDINVEST INC. »
AGRANDISSEMENT, PLANS 2015-042

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0189 présentée le 20 avril 2015 pour la propriété du 421-423, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU le critère qui prévoit que toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, démontrer la volonté de son concepteur de refléter le caractère du milieu bâti de la Ville et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;

ATTENDU le critère qui prévoit que le gabarit de toute construction doit s'apparenter au gabarit moyen des constructions traditionnelles villageoises, telles qu'identifiées comme bâtiments d'intérêt patrimonial au Plan d'urbanisme de la Ville;

ATTENDU le critère qui prévoit que le gabarit d'une construction est le résultat tridimensionnel, tel que perçu visuellement, de la combinaison des dimensions, du volume, des formes et des ouvertures d'une construction;

ATTENDU le critère qui prévoit que, par définition, le caractère villageois est normalement associé à de petites constructions, chacune avec son caractère et sa personnalité propre, réparties de part et d'autre de rues étroites et constituant un même ensemble visuel relativement homogène;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 mai 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2015-042, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 421-423, rue Principale, au motif que l'intervention proposée ne reflète pas le caractère du milieu bâti de la Ville et ne s'intègre pas harmonieusement à son environnement.

RÉSOLUTION 298-05-2015
70, AVENUE HOCHAR :
RÉNOVATION, PLANS 2015-043

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de

permis 2015-0119 présentée le 10 avril 2015 pour la propriété du 70, avenue Hochar;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 mai 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-043, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 70, avenue Hochar.

RÉSOLUTION 299-05-2015
328, RUE PRINCIPALE :
RÉNOVATION, PLANS 2015-044

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0197 présentée le 27 avril 2015 pour la propriété du 328, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 mai 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-044, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 328, rue Principale.

RÉSOLUTION 300-05-2015
222 C, RUE PRINCIPALE : « GÂTÉS POURRIS »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2015-045

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0051 présentée le 8 avril 2015 pour la propriété du 222 C, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 mai 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-045, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 222 C, rue Principale.

RÉSOLUTION 301-05-2015
194, RUE PRINCIPALE : « BAR 1840 »
ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2015-046

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0026 présentée le 13 avril 2015 pour la propriété du 194, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 mai 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-046, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 194, rue Principale.

RÉSOLUTION 302-05-2015
17, AVENUE LAFLEUR SUD : « BIBI ET CIE »
ENSEIGNE EN PROJECTION, PLANS 2015-047

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0069 présentée le 15 avril 2015 pour la propriété du 17, avenue Lafleur Sud;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 mai 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-047, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 17, avenue Lafleur Sud.

RÉSOLUTION 303-05-2015
17, AVENUE LAFLEUR SUD :
« CLINIQUE PURE MÉDICO ESTHÉTIQUE »
ENSEIGNE EN PROJECTION, PLANS 2015-048

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0143 présentée le 15 avril 2015 pour la propriété du 17, avenue Lafleur Sud;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 mai 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-048, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 17, avenue Lafleur Sud.

RÉSOLUTION 304-05-2015
180 B, CHEMIN DU LAC-MILLETTE :
« CARTER'S ET OSHKOSH B'GOSH »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2015-049

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0128 présentée le 27 avril 2015 pour la propriété du 180 B, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 mai 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-049, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 180 B, chemin du Lac-Millette.

RÉSOLUTION 305-05-2015
25, AVENUE DE LA GARE : « MOOSE HOGG »
ENSEIGNE EN PROJECTION, PLANS 2015-050

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0187 présentée le 27 avril 2015 pour la propriété du 25, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 mai 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-050, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 25, avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 306-05-2015
434, RUE PRINCIPALE : « LE P'TIT BAR »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-051

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0769 présentée le 21 octobre 2014 pour la propriété du 434, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU que l'option retenue pour la base de la structure est l'option 2 en Techo-Bloc;

ATTENDU que l'option retenue pour l'enseigne est celle avec le fond en aluminium brossé;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 mai 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-051, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 434, rue Principale.

RÉSOLUTION 307-05-2015
191 A, RUE PRINCIPALE : « CONSTRUCTION GARON »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-052

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0170 présentée le 1er avril 2015 pour la propriété du 191 A, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 mai 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-052, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 191 A, rue Principale.

RÉSOLUTION 308-05-2015
8, AVENUE LAFLEUR NORD : « VERT LA SOURCE »
ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2015-053

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0022 présentée le 22 avril 2015 pour la propriété du 8, avenue Lafleur Nord;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 mai 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-053, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 8, avenue Lafleur Nord.

RÉSOLUTION 309-05-2015
DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE
376, CHEMIN BIRCHWOOD

ATTENDU la demande de dérogation mineure datée du 8 avril 2015 déposée par les propriétaires de l'immeuble et accompagnée d'un certificat de localisation réalisé par l'arpenteur-géomètre Richard Barry, portant le numéro 6 335 de ses minutes et daté du 31 mars 2015;

ATTENDU que l'immeuble a été construit en 2014;

ATTENDU que les travaux ont été effectués en 2014;

ATTENDU que l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone HV 102, où les marges latérales minimales sont de 5 m pour un bâtiment principal et de 3 m pour une galerie;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 mai 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde *en principe* une dérogation mineure à l'article 112 du règlement de zonage no 222-2008 visant à régulariser les marges du bâtiment principal qui varient de 2,87 m à 3,76 m au lieu de 5 m et la marge latérale de la galerie arrière à 2,83 m au lieu de 3 m.

RÉSOLUTION 310-05-2015
DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE
111, CHEMIN DE L'HARMONIE

ATTENDU la demande de dérogation mineure datée du 20 avril 2015 déposée par le propriétaire de l'immeuble et accompagnée d'un certificat de localisation réalisé par l'arpenteur-géomètre Paul-André Régimbald, portant le numéro 6 699 de ses minutes et daté du 22 janvier 2015;

ATTENDU que les travaux ont été effectués à l'été 2014;

ATTENDU que l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone H 301;

ATTENDU que le propriétaire a été informé des normes à respecter lors du dépôt de la demande de permis et lors de la récupération de son permis;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été réalisés conformément au permis 2014-0290 délivré le 12 juin 2014;

ATTENDU qu'il est possible de réaliser les travaux de façon conforme;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 mai 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage no 222-2008 visant à rendre conforme l'installation de la piscine en cour avant, au motif qu'il est possible de réaliser les travaux de façon conforme.

RÉSOLUTION 311-05-2015
DÉROGATION MINEURE
205, RUE PRINCIPALE

ATTENDU La résolution 232-04-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 29 avril 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 114 du règlement de zonage no 222-2008 visant à permettre une marge de 0 m pour les nouveaux accès extérieurs (rampes d'accès, palier et escaliers) au lieu de 7,5 m et ce pour le 205 Principale.

COMMENTAIRE 312-05-2015
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois d'avril 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 84 permis d'émis en avril pour un total de 12 078 650 \$ soit un total à date pour l'année 2015 de 16 158 650 \$ comparativement à 3 285 000 \$ pour la même période en 2014.

RÉSOLUTION 313-05-2015
ACHAT D'UN MODULE DE JEU
PARC-ÉCOLE DE LA VALLÉE

ATTENDU : La proposition de l'école de la Vallée de procéder avec l'achat d'un module de jeu pour le parc-école de la Vallée en répartissant la dépense 50/50;

ATTENDU Les soumissions demandées par l'École de la Vallée;

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-02-05-15 émise lors de la réunion du 29 avril 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 6 mai 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de parc de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unaniment résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à remettre à l'École de la Vallée 50% du coût d'acquisition d'un module de jeux soit un montant de 12 947,17 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION 314-05-2015
EMPLOYÉ PRÉPOSÉ TEMPORAIRE
POUR REMPLACEMENT

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 6 mai 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unaniment résolu;

QUE Monsieur Michel Lachance soit embauché à titre d'employé temporaire, sur appel, pour faire du remplacement notamment sur le poste de concierge ou sur le poste de brigadier scolaire, la

rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective.

RÉSOLUTION 315-05-2015
EMPLOYÉS TEMPORAIRES
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 30 avril 2015 pour l'engagement d'un peintre-débosselleur temporaire;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Monsieur Raymond Désormier soit embauché pour occuper le poste de peintre-débosselleur temporaire pour une période maximale de douze (12) semaines, la rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective en fonction du poste occupé.

RÉSOLUTION 316-05-2015
CLASSIFICATION EMPLOYÉ 30072

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 23 avril 2015 pour la classification de l'employé 30072 à l'emploi de la Ville depuis le 20 février 2012;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE L'employé 30072 soit confirmer dans son poste journalier opérateur (patinoires) et d'abolir le poste de journalier entretien parcs et patinoires.

RÉSOLUTION 317-05-2015
ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS – ÉTÉ 2015
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-01-05-15 émise lors de la réunion du 29 avril 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 6 mai 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve l'embauche des étudiants suivants pour l'été 2015 auprès du Service de la vie communautaire, à savoir :

- | | |
|------------|---|
| Animateurs | <ul style="list-style-type: none">• Olivier Désy• Bruno Berthiaume• Daniella Vilaire• Simon Pelletier• Catherine Dulude• Claudia Frigon• Benoît Dandurand |
|------------|---|

- Alexandre Kalmbach-Maclean
- Daphné O'shaughnessy
- Isabella Vilaire
- Élisabeth Bourgault
- Camille Mainville
- Alexander Algora
- Katherine Poulin
- Joëllie Plante
- Anne-Sophie Poulin
- Catherine Blais-Delisle
- Francis de Guire
- Océane Legrand
- Isabelle Renaud
- Nadia Martin
- Geneviève Beaulieu
- Paméla Hays
- Mireille Bergeron
- Brooke Steele
- Alexys Filion
- Anaëlle Genot Pichon

RÉSOLUTION 318-05-2015
SOUPER 40^{ÈME} ANNIVERSAIRE
CLUB OPTIMISTE

ATTENDU Que le Club Optimiste fête son 40^{ème} anniversaire en 2015 et pour souligner l'événement organise un souper;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 12 mai 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur se porte acquéreur de quatre billets pour le souper anniversaire du Club Optimiste le 6 juin 2015 et ce, à raison de 50 \$ le billet taxes incluses.

RÉSOLUTION 319-05-2015
BOURSE D'ÉTUDES AUX ÉLÈVES
ÉCOLE AUGUSTIN-NORBERT-MORIN

ATTENDU Que l'école Augustin-Norbert-Morin offre à ses étudiants différentes bourses afin de valoriser les bons comportements, les bons dossiers académiques, l'assiduité, l'amélioration, l'engagement communautaire, etc...

ATTENDU L'intention du conseil de Saint-Sauveur de participer à cet engagement envers les étudiants de l'école Augustin-Norbert-Morin;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 12 mai 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur remette à l'école Augustin-Norbert-Morin la somme de 500 \$ à titre de participation de la Ville aux bourses d'études à remettre aux élèves de l'école à l'occasion du Gala Méritas 2015.

RÉSOLUTION 320-05-2015
PARTICIPATION
TOURNOI DE GOLF DU
CLUB OPTIMISTE DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU La tenue le 25 août 2015 du tournoi de golf du club optimiste de Saint-Sauveur;

ATTENDU Qu'il y a lieu de défrayer les coûts de participation à ce tournoi des membres du conseil qui désirent y participer;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 12 mai 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur se porte acquéreur de cinq (5) billets pour les membres du conseil qui désirent participer au tournoi de golf du club optimiste de Saint-Sauveur qui se tiendra le 25 août 2015 et ce, à raison de 165 \$ le billet et de deux (2) soupers.

RÉSOLUTION 321-05-2015
PARTICIPATION
TOURNOI DE GOLF SOCIÉTÉ CANADIENNE
DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

ATTENDU La tenue le 19 août 2015 du tournoi de golf de la Société canadienne de la sclérose en plaques;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 12 mai 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur se porte acquéreur d'un billet pour le tournoi de golf de la Société canadienne de la sclérose en plaques qui se tiendra le 19 août 2015 et ce, à raison de 165 \$ le billet.

RÉSOLUTION 322-05-2015
RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

ATTENDU Que la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique a l'intention de procéder bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU Le souhait de la Ville de Saint-Sauveur de promouvoir la santé publique et conséquemment demande est faite au Gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que l'utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

ATTENDU Que la Société Canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU Que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire;

ATTENDU la campagne pour réduire le taux de tabagisme à 10 % dans 10 ans en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et également invite le Gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne 10% dans 10 ans lors de la révision de la Loi sur le tabac.

RÉSOLUTION 323-05-2015
PARTICIPATION – ASSISES ANNUELLES
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

ATTENDU : Que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) organise la 74^e édition de ses assises annuelles les 24, 25 et 26 septembre prochain;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE :

- 1) Mesdames Caroline Vinet, Rosa Borreggine, Diane Dufour-Flynn, Julie Gratton et Monsieur Luc Leblanc sont autorisés à assister aux assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) les 24, 25 et 26 septembre prochain.
- 2) Les frais d'inscription et de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION 324-05-2015
SIGNATURE D'UNE ENTENTE
POUR LE DEMI-MARATHON

Madame la conseillère Caroline Vinet se retire de la table du conseil pour la présente résolution et ne participe pas à la prise de décision.

ATTENDU Le projet de tenue d'un demi-marathon dans les rues de Saint-Sauveur;

ATTENDU Qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'un protocole entre les promoteurs et la Ville pour encadrer l'utilisation des rues et les redevances à la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et résolu;

QUE : Le directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents en relation avec la présente entente.

RÉSOLUTION 325-05-2015
PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MADA

ATTENDU Le projet de la Ville de Saint-Sauveur pour l'installation de modules d'exercice pour les aînés dans différents parcs de la Ville subventionné en partie dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE :

- 1) La Ville de Saint-Sauveur autorise la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)*;
- 2) Le directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents en relation avec la présente demande;
- 3) La Ville de Saint-Sauveur s'engage à payer sa part des coûts admissibles d'acquisition et les coûts d'exploitation continue du projet.

RÉSOLUTION 326-2015
VENTE APPAREILS RESPIRATOIRES
ET DES CYLINDRES DU SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur a, en novembre 2014 par sa résolution 677-11-2014, procédé à l'acquisition d'appareils de protection respiratoire et de cylindre d'air pour son service des incendies;

ATTENDU L'offre faite par la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard pour l'acquisition des anciens appareils respiratoires et des anciens cylindres de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le directeur du service des incendies est autorisé à vendre à la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard les anciens appareils respiratoires et les anciens cylindres dont la Ville de Saint-Sauveur n'a plus besoin et ce pour la somme de 3 500 \$.

RÉSOLUTION 327-05-2015
VENTE D'EXCÉDENT DE CYLINDRES D'AIR
ET KIT DE REMPLISSAGE POUR CASCADE

ATTENDU L'excédent d'inventaire de cylindres d'air du service des incendies;

ATTENDU L'offre d'achat de la firme Service Airtek inc

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le directeur du service des incendies est autorisé à vendre à Service Airtek inc les anciens cylindres d'air excédentaires et kit de remplissage pour cascade dont la Ville de Saint-Sauveur n'a plus besoin et ce pour la somme de 1 925 \$.

RÉSOLUTION 328-05-2015
POLITIQUE CULTURELLE

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur désire bonifier son offre d'activités culturelles pour ses citoyens;

ATTENDU Que la MRC a déjà adopté une politique culturelle mais qu'il y a lieu que la Ville adopte sa propre politique culturelle;

ATTENDU Qu'il y a lieu de signer une entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : .La Ville de Saint-Sauveur informe le Ministère de la Culture et des Communications de son intention de se doter d'une Politique Culturelle municipale ainsi que d'une entente de développement culturel.

RÉSOLUTION 329-05-2015
REMISE D'UNE SUBVENTION
FESTIVAL DES ARTS DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 19 mai 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur remette au Festival des Arts de Saint-Sauveur une subvention de l'ordre de 2 500 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 330-05-2015
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Jacques Gariépy
Maire